

Comme le compromis Laurier-Greenway n'est pas satisfaisant et n'est pas accepté par la minorité - l'écrasante défaite du candidat de M. Greenway dans la récente élection de St-Boniface le prouve - une nouvelle loi réparatrice sera présentée par les amis de la minorité.

La majorité du Parlement est favorable à l'adoption d'une telle loi. Le parti conservateur, qui l'a déjà présentée, est lié par son passé et par les récentes déclarations de ses chefs, et les partisans, les nombreux partisans de M. Laurier dans la province de Québec, qui ne doivent leur élection qu'aux promesses solennelles qu'ils ont faites de voter en faveur d'une législation réparatrice, ne peuvent maintenant faire autre chose que de voter en faveur de la loi qui sera présentée.

Le succès de la mesure réparatrice est donc en bonne voie.

La nomination d'un délégué avec mission de s'occuper de la question scolaire paralyse tout. Les partisans de M. Laurier ne tiendront plus compte de leurs engagements et, sous le futile prétexte de se montrer pleins de déférence pour l'acte du St-Siège, ils remettront à plus tard ce qu'ils considèrent aujourd'hui comme l'accomplissement d'un devoir sacré.

Nécessairement l'envoi d'un délégué entraîne des retards. C'est ce que veut M. Laurier. Mille fois heureux s'il peut obtenir ce résultat sans s'engager à quoi que ce soit. Il a deux élections partielles à faire dans la province de Québec, et la province de Québec elle-même, dans quelques jours, va être le théâtre d'élections générales pour la législature provinciale de Québec. Le retard, les délais provoqués par la nomination d'un délégué, vont admirablement